



Plus de 9 mois est j'attends encore ma carte de séjour

Par **lolo**, le **12/01/2011** à **23:47**

Bonjour,

j'ai déposé ma 1^{ère} demande de carte de résidence le 1 avril 2010 à ce jour aucune nouvelle, je n'ai aucune pièce qui justifie le dépôt de mon dossier, mariée avec un français, je croyais que les choses vont aller plus vite pour moi et trouver du bolo, ma famille me manque beaucoup et je ne peux pas aller les voir quand j'entends qu'il y a des gens qui ont obtenus leurs cartes après 3 à 6 mois, je me sens perdu..., j'ai été plusieurs fois à la mairie et à chaque fois pas de nouvelle, comment savoir à quel stade est mon dossier? aidez-moi svp?

Par **maniongui**, le **14/01/2011** à **16:34**

Bonjour

Avez-vous des preuves du dépôt de votre demande de titre de séjour? l'avez vous déposée physiquement ou avez vous envoyé la demande par courrier?
Sur quel fondement avez-vous fait la demande de titre de séjour?

Ce que je peux vous dire c'est que lorsque vous faites une demande de titre de séjour, le silence de l'administration gardé depuis plus de 4 mois, équivaut à un refus. Dans ce cas, je vous invite à faire des recours.

Par **lolo**, le **14/01/2011** à **22:57**

merçi beaucoup d'avoir répondu à mon SOS, voilà je me suis mariée le 27 mars 2010, on est rentrée avec un livret de famille, 02 jours après on a reçu l'acte de mariage et l'extrait, le 1 avril 2010 on a déposé le dossier de demande de carte de résidence à la mairie, après vérification, dossier complét, la personne chargé nous informe qu'il sera transmis à la préfecture dans la semaine, je demande une pièce qui justifie mon dépôt, elle me répond: on ne donne rien, j'ai trouvé ça bizarre ! je lui posé la question : et si on perd mon dossier, comment faire? je me suis présentée plusieurs fois mais rien, le 26 août, on reçoit une convocation de la mairie pour compléter notre dossier, le jour même, on s'est présenté à la mairie avec les pièces manquantes et on a signé tout les deux (mon époux et moi) une attestation de vie commune de plus de 03 mois exigée par la préfecture et depuis aucune nouvelle, j'ai fais confiance à la personne chargé de mon dossier, en me disant que j'obtiens ma carte entre 6 à 9 mois après je ne sais pas comment ça se passe à la préfecture?

Par **maniongui**, le **15/01/2011** à **07:20**

Vous êtes de quelle ville?

Avez vous gardé la convocation que l'on vous avait envoyée pour compléter le dossier?
Je peux rédiger le recours pour vous.

Par **lolo**, le **15/01/2011** à **13:44**

bonjour, j'habite à béziers et la grave erreur que j'ai commise que je n'ai pas fait de photocopie pour la convocation, je connais une personne qui travaille à la mairie je compte de lui demander de m'aider pour avoir le double de certain papier (j'espère qu'elle fera sa pour moi) et merci d'avoir penser pour le recours.

Par **maniongui**, le **15/01/2011** à **14:14**

C'est dommage que vous n'avez pas gardé la preuve de la convocation...
Vous souvenez vous de la date de convocation ainsi que le jour du dépôt.
L'idéal est de faire des recours, hiérarchique, gracieux et contentieux.

Par **mimi493**, le **15/01/2011** à **14:39**

Vous êtes de quelle nationalité ?

Dans le cas général, près un mariage avec un Français, on doit d'abord demander un visa long séjour en Préfecture (si on est entré régulièrement en France et qu'on peut prouver 6 mois de vie commune), sinon, dans son pays. Une fois qu'on a son visa long séjour, on demande la carte temporaire de séjour

Par **lolo**, le **15/01/2011** à **20:14**

bonsoir, je suis algerienne, la convocation de la mairie était datée le 05/08/2010 et je l'ai reçu le 26/08/2010, le jour même je suis allé avec mon époux et on a déposé les pièces manquantes

Par **lolo**, le **15/04/2011** à **12:17**

bonjour à tout le monde et merci à ceux qui ont répondu à mon SOS, voilà j'ai eu mon titre de séjour et c'était un énorme bonheur, le problème est dû au retard des organismes concernés pour convoquer les gens pour moi j'ai eu le titre le 13 sept. 2010 et j'ai été convoqué le 01/03/2011 pour retirer le titre (un retard immense) et si je n'ai pas bougé pour l'avoir je serai encore à attendre mon titre de séjour, je veux juste dire que j'ai fait confiance à la mairie et finalement il fallait bouger pour obtenir mes papiers, au fond de moi je suis responsable de ce retard mais quand on ne connaît pas les démarches administratives en France c'est pas facile et merci encore.

Par **Massilienne**, le **17/04/2011** à **19:27**

félicitation pour vous, bonne continuation